

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221122-60-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Séance du 22 novembre 2022

Convoqué le : 16 novembre 2022

Affiché le : 28 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame STIL. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme STIL, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, M. COMBE, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, DACHER, Mme MAIZERET, MM. FOUACHE, LECLERCQ, Mmes COLBOC, COUTANCE.-

Etaient excusés : Mmes EUDIER (pouvoir donné à Mme STIL), MM. HELLO (pouvoir donné à M. COURSEAUX), BERTRAND (pouvoir donné à Mme LEROY), NOURICHARD (pouvoir donné à M. COLLETTE), M. BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ). -
formant la majorité des membres en exercice

Madame COURCHE a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°60/2022 : Fixation du prix de vente du bois de chauffage

Madame STIL, 1^{ère} Adjointe au Maire, propose au Conseil municipal de fixer le prix du bois de chauffage pour les arbres morts qui ont été abattus.

Elle précise que le contrôle du cubage est effectué par l'ONF.

Compte tenu des tarifs appliqués dans les communes avoisinantes le tarif pourrait être fixé à 18 € le m³, le transport étant à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix du bois de chauffage pour les arbres morts qui ont été abattus à 18 € le m³.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
La 1ère Adjointe au Maire

Carole STIL

